



Toulouse, le

Maxime BOYER
Adjoint au Maire Délégué
au Vélo, aux cheminements piétonniers,
aux Nouvelles mobilités, au Code de la rue,
au Stationnement et à la Circulation, à la Voirie
Toulousaine

Dossier suivi par : Direction Mobilités Gestion Réseaux
Accueil des résidents et usagers du stationnement
7, bis rue Pargaminières - 31000 Toulouse
Téléphone : **05 67 73 83 39**

Courriel : abonnement-stationnement@mairie-toulouse.fr

N° de Dossier : 12345

Objet : Renouvellement abonnement stationnement résident

Madame,

Dans le cadre du Plan Local de Stationnement, vous bénéficiez du stationnement résident et disposez d'un abonnement depuis le : xx/xx/2022

Nous vous informons que vos droits au statut résident arrivent bientôt à échéance.

Si vous souhaitez continuer à bénéficier sans interruption de ce statut, vous pouvez renouveler votre abonnement dans les 30 jours qui précèdent la date de fin de validité :

- en vous connectant sur le portail de démarches en ligne de la Mairie de Toulouse : montoulouse.fr - rubrique Stationnement résident sur voirie - Abonnement ou renouvellement
- en envoyant vos documents par courrier à l'adresse postale ou par courriel à :
abonnement-stationnement@mairie-toulouse.fr
- au guichet sans rendez-vous, en déposant votre dossier dans la corbeille prévue à cet effet.

Le service vous contactera pour vous informer sur la suite qui sera donnée à votre dossier. A ce titre nous vous informons que le délai d'examen des dossiers est actuellement d'environ 10 jours. Après avoir envoyé votre demande, nous vous remercions de ne pas contacter le service et de ne pas transmettre une nouvelle demande durant cette période.

Le service est ouvert uniquement sur rendez-vous (contact: 05.67.73.83.39). Les horaires d'accueil au public et les permanences téléphoniques sont consultables sur :

<https://www.toulouse.fr/web/transports-mobilite/stationnement-pour-les-residents/sur-voirie/formalites>

Afin de vous offrir une plus grande simplicité, la Mairie de Toulouse a modernisé ses supports d'abonnements. Si vous bénéficiez :

- d'un **abonnement hebdomadaire ou bi-hebdomadaire**, cet abonnement devient totalement dématérialisé, il ne sera donc plus nécessaire d'insérer de ticket. Il n'y aura plus de vignette à coller sur le pare-brise.
- d'un **abonnement annuel pour un seul véhicule** (badge monoplaque), celui-ci est lui-aussi entièrement dématérialisé . Ainsi, il n'y a plus de badge délivré, ni de vignette à coller sur le pare-brise.

Pour votre information, la plaque d'immatriculation de votre véhicule sera reconnue par les outils de contrôle des agents de surveillance de la voie publique.

Si vous bénéficiez d'un **abonnement annuel avec badge pour deux véhicules** stationnés alternativement sur la voirie, le système reste inchangé pour le moment : un badge continuera à vous être délivré.

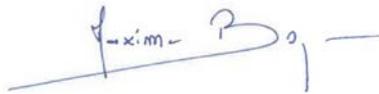
Pour procéder au renouvellement de votre statut, il vous sera demandé de fournir les justificatifs habituels pour l'année en cours. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la page internet du site de la mairie de Toulouse : <https://www.toulouse.fr/web/transports-mobilite/stationnement-pour-les-residents>

Si vous aviez bénéficié d'une dérogation non renouvelable, nous vous rappelons que vous devez dorénavant être en conformité avec les conditions normales d'obtention du statut résident.

Enfin, pour continuer à vous apporter un service de qualité et au plus près de vos besoins, nous vous invitons à remplir l'enquête de satisfaction ci-jointe, et la retourner lors de votre rendez-vous, par courrier ou par courriel (scan, pdf, ou photo) à l'accueil des résidents et usagers du stationnement.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Maxime BOYER
Adjoint au Maire Délégué

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maxime Boyer', with a horizontal line underneath.